



Envoyé en préfecture le 15/04/2016

Reçu en préfecture le 15/04/2016

Affiché le

SLOW

ID : 081-200034056-20160412-D2016_30-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mille seize et le douze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER - DEGLISE - DELOUVRIER - DURAND (Suppléant) - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B.

Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU

N° 2016/30

**Objet : Vote du Budget Primitif 2016
(Budget principal et budgets annexes :
Ordures Ménagères, Voirie, SPANC, Zone d'activités, Lotissement Cabrilles,
Médiathèque, Office de Tourisme, Crèches, ALSH, Aquaval, Réseau d'Ecoles)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu les réunions du bureau élargi en date du 22 mars réuni en commission des finances et du 12 avril lors de laquelle le débat d'orientations budgétaires 2016 a été présenté,

Vu le projet de budget principal et des onze budgets annexes (Ordures Ménagères, Voirie, SPANC, Zone d'activités, Lotissement Cabrilles, Médiathèque, Office de Tourisme, Crèches, ALSH, Aquaval, Réseau d'Ecoles) pour l'exercice 2016 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (2 contre : M. Galzin, M. Albert - 1 abstention : M. Vernhes) pour le Budget Principal et à l'unanimité pour les onze Budgets Annexes :

- décide d'adopter le budget primitif 2016 de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, le budget principal et les onze budgets annexes (Ordures Ménagères, Voirie, SPANC, Zone d'activités, Lotissement Cabrilles, Médiathèque, Office de Tourisme, Crèches, ALSH, Aquaval, Réseau d'Ecoles).

Fait et délibéré, les jours, mois et années ci-dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 14 avril 2016.



Le Président,
Raymond GARDELLE